



Lycée agricole
Pierre Le Roy
de Boiseaumarié



TAXE D'APPRENTISSAGE

INVESTISSEZ DANS L'AVENIR, SOUTENEZ NOTRE ÉTABLISSEMENT !

Chaque année, vous devez répartir le solde de votre taxe d'apprentissage aux établissements de formation de votre choix via la plateforme Soltea.

Le Lycée agricole d'Orange forme les agriculteurs de demain et souhaite s'équiper en outils nouveaux pour accompagner et offrir la meilleure formation possible à ses élèves.

En nous versant votre taxe d'apprentissage, vous contribuerez à améliorer la qualité de la formation professionnelle et technique de nos apprenants, futurs professionnels de la filière vitivinicole de la Région SUD.

RETROUVEZ-NOUS SUR SOLTEA

LYCÉE PIERRE LE ROY DE BOISEAUMARIÉ
SIRET 19840218200028 - UAI 0840218F